



# Hermenches Magazine



No 01 - Avril 2026

## INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### Résultats de l'élection de la Municipalité pour la législature du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031

Le dimanche 8 mars 2026 s'est déroulé le 1er tour du renouvellement des 5 sièges de l'autorité municipale. Ont été élus à la majorité absolue :

**Madame Marie-Edith Martos**

**Madame Nathalie Ischer**

**Monsieur Patrick Cosandey**

**Monsieur Eric Roussel**

Un deuxième tour a été nécessaire pour que la Municipalité soit au complet. Celui-ci s'est déroulé le dimanche 29 mars 2026 avec l'élection à la majorité relative de : **Monsieur Sylvain Crausaz**

Pour l'élection du Syndic, le bureau électoral a validé l'unique liste « Entente » avec comme candidat, **Monsieur Sylvain Crausaz** qui a été élu tacitement.

L'assermentation des nouvelles autorités, Municipalité et Conseil général se déroulera le jeudi 18 juin 2026 à 19h00 au battoir en présence de Madame la Préfète Anne Marion Freiss.

### Engagez-vous au Conseil général !

Le Conseil général est le parlement local. Il réunit des citoyennes et citoyens assermenté·e·s pour débattre, amender et voter les décisions qui structurent la vie communale : projets d'aménagement, budget, comptes, investissements, règlements ou encore fiscalité.

Être conseillère ou conseiller au Conseil général, c'est participer aux deux à quatre séances annuelles, lire les documents transmis, siéger en commission, poser des questions, émettre un avis, déposer des postulats ou des motions et, surtout, voter les propositions. C'est ainsi faire vivre un débat public et transparent au service de la collectivité.

Le Conseil général est l'organe législatif de la commune. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité, valide ou refuse les projets et participe activement au développement de la commune.

Intéressé·e ? Pour toutes informations, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Luc Danalet, président du Conseil au 078 789 44 64.

## AGENDA EVENEMENTS 2026

### Séances de Municipalité

Les séances de la Municipalité se tiennent toutes les 2 semaines.

### Conseil général

Mercredi 17 juin à 20h00 au battoir

### Assermentation des autorités

Jeudi 18 juin à 19h00 au battoir

### Sorties en VTT ou eVTT

Dès le 23 avril à 19h00

### Tour de Romandie

Dimanche 3 mai à 13h48

### Tour de Jeunesse

Samedi 6 juin dès 16h00 au terrain

### Coup de balai

Dimanche 8 juin à 13h00 au battoir

### Concert Union Instrumentale Moudon

Mardi 23 juin à 20h00 au battoir

### Fermeture de l'administration

Le bureau sera fermé du vendredi 24 avril au lundi 4 mai 2026

## INFORMATIONS COMMUNALES

**Inauguration de l'espace récréatif de « L'Ochette » - Réservez la date !**  
**Samedi 22 août 2026**



### **Pour information !**

L'espace récréatif sera accessible dès que l'ensemencement du gazon le permettra.

Le retrait des barrières annoncera l'ouverture de cet espace !



## Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Selon art. 2a du Règlement sur la faune

### Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ **Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet** en forêt et à ses abords



→ **Toute l'année** dans certains sites protégés et en présence de bétail



### Où ?

- Forêt et lisière de forêt** \_\_\_\_\_ Du 1er avril au 15 juillet
- Prairies attenantes situées en zone agricole** \_\_\_\_\_ Du 1er avril au 15 juillet
- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité** \_\_\_\_\_ Selon les disposition propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de la faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau) \_\_\_\_\_ Toute l'année
- Pâturage avec du bétail \_\_\_\_\_ Pendant la présence du bétail

## INFORMATIONS COMMUNALES

### Bibliothèque du collège

Au collège d'Hermenches, la bibliothèque qui se trouve dans la salle du rez est accessible à tous les habitants du village. Cela peut devenir un lieu d'échanges et de rencontres.

Les livres disponibles ont été déposés et mis à la disposition des lecteurs de façon tout à fait bénévole.

Il n'est pas souhaitable que cette bibliothèque soit un débarras, merci de n'y déposer que des livres que vous avez aimé lire et qui sont assez récents, donc susceptibles de plaire aussi à d'autres lecteurs. Les livres pour enfants et BD sont les bienvenus !

Il se peut qu'un tri soit effectué de temps à autre, afin de faire de la place à de nouveaux arrivages. Dans ce cas et si vous souhaitez reprendre vos livres, nous vous prions d'indiquer votre nom sur l'ouvrage.

Merci à tous et bien du plaisir dans nos moments de lecture.



### Location de casier au congélateur

Chaque habitant du village peut louer un casier dans le congélateur communal.

Aujourd'hui, quelques casiers sont à disposition au prix de CHF 60.-/an.

Pour toutes questions ou réservation, vous pouvez contacter Monsieur Eric Roussel, municipal au 079 572 34 53

### Le Tour de Romandie 2026 passera dans le village

Etape n° 5

Dimanche 3 mai 2026 avec un départ à Lucens

Passage rapide à travers le village à 13h48

Attention la route sera temporairement fermée.



Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur [www.tourderomandie.ch](http://www.tourderomandie.ch)

## La lutte contre les plantes envahissantes est une responsabilité collective

Les plantes envahissantes ou néophytes invasifs sont des espèces exotiques introduites soit volontairement (à des fins horticoles ou alimentaires) soit involontairement (par les différents moyens de transports) dans nos régions. Elles profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Elles causent des dommages parfois importants :

- ◆ A la santé publique, en provoquant allergies, brûlures, irritations cutanées,
- ◆ A la biodiversité, en éliminant les espèces indigènes dont les espèces menacées,
- ◆ A la sécurité, en occasionnant des dégâts aux ouvrages, en augmentant les risques d'érosion et en déstabilisant les berges,
- ◆ A l'économie, en entraînant des pertes de rendement agricole, en compromettant la régénération forestière ou en augmentant les coûts d'entretien des surfaces envahies.

La lutte contre les invasives est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton. En raison de l'importance des dommages causés et du coût élevé de la lutte, il est important que les interventions soient les plus précoces possible. Parmi les quelques 3'000 espèces que compte la flore suisse, 730 sont des plantes exotiques dont 89 considérées comme envahissantes et figurent sur la liste noire. Liste que vous pouvez facilement consulter sur le site internet de la Confédération.

### Que faire ?

En cas de présence de néophytes dans un jardin, il faut veiller à ce qu'elles ne s'échappent pas dans la nature, par les graines (en coupant les fleurs avant la formation des graines) ou par les racines. **Le mieux est de les arracher, de les incinérer ou selon les indications préconisées par espèce, et de les remplacer par des plantes indigènes.**



### Quelques plantes exotiques envahissantes interdites (selon ODE) dont quelques-unes vues au village

Ambrosie à feuille d'armoise, ambrosie élevée

Orpin de Helms

Hydrocotyle fausse-renoncule

Jussies sudaméricaines

**Solidages américains**, verges d'or américains, hybrides incl.

Sumac

Elodée de Nuttall

Berce du Caucase, berce de Mantegazzi

Impatiente glanduleuse

Renouées asiatiques, hybrides incl.

Séneçon du Cap

**Buddleia** (arbre à papillons)

## INFORMATIONS COMMUNALES

### Pas de moustique tigre chez moi !

Luttons contre le moustique tigre. Coupons-lui l'eau !



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Ne pas laisser dehors des objets – bâches, jouets, pneus... – qui peuvent retenir de petites flaques.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.

### Comment aider ?

Éliminez les sites de pontes dans votre jardin !

Signalez tout moustique suspect via la plateforme :

[www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch)

### Ce qu'il faut savoir

- ◆ Le moustique tigre est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les plans d'eau naturels où il est à la merci des prédateurs,
- ◆ Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération,
- ◆ Il peut voler sur plusieurs mètres pour trouver de l'eau,
- ◆ Le moustique tigre évite les gros volumes d'eau comme les piscines.

### Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

#### Une gêne non négligeable

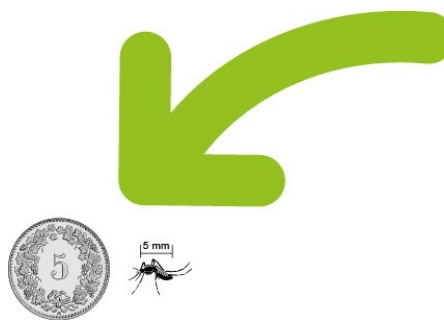
Le moustique tigre se distingue des autres espèces de moustiques par son comportement de piqûre agressif. Il pique pendant la journée et avec beaucoup d'insistance.

#### Un vecteur de maladie tropicale

Le moustique tigre peut être un vecteur de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya. Le risque est toutefois limité, ces maladies exotiques n'étant en principe pas présentes sous nos latitudes.

#### Reconnaître un moustique tigre

- ◆ Pattes zébrées noir et blanc
- ◆ Une ligne blanche traverse le thorax (dos de l'insecte)
- ◆ Moustique très petit (corps d'env. 5 mm) • Actif de jour



[www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre)

## MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE

### Cours de Pilates à Hermenches

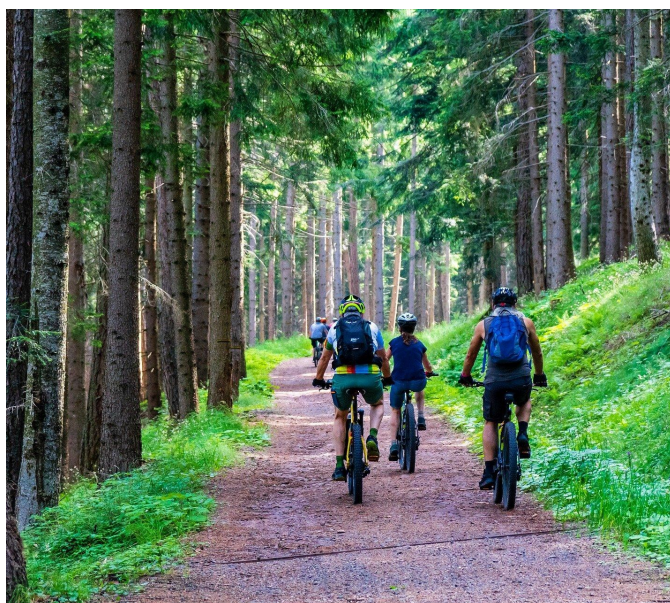
Les mercredis à 8h30 des cours de Pilates sont organisés à la salle de l'ancien Collège.

Ces cours ont pour objectifs de :

- ◆ Renforcer les muscles essentiels à une bonne posture,
- ◆ Prévenir les maux de dos,
- ◆ Acquérir une grande force abdominale,
- ◆ Se muscler en longueur et non en masse,
- ◆ Améliorer la souplesse, l'équilibre et la coordination.

*Après 10 cours, vous sentirez une différence - Après 20 cours, vous verrez une différence - Après 30 cours, les autres verront la différence! (Joseph Pilates)*

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter Mme Nathalie Rouge au 078 629 52 72.



### Si toi aussi tu aimes le VTT ou le eVTT Et que tu aimerais découvrir la région

Je te propose des sorties ouvertes à toutes et à tous.  
Débutants ou pratiquants  
Et surtout dans un esprit de partage

**Tous les jeudis soirs, dès le 23 avril à 19h00**

Sortie d'une bonne heure dans la région des Bois du Jorat

Départ au refuge / stand de tir d'Hermenches

Motivé(e) alors appelle-moi !  
Maryline Clément 079 548 04 70

**SAMEDI 6 JUIN 2026**

**TOUR DE JEUNESSE**

**AU PROGRAMME**

- Tournoi de volley
- Tir à la corde F/H
- Petite restauration
- Ouverture du caveau dès 21h

**DÉBUT DU TOURNOI DE VOLLEY 16H, INSCRIPTIONS AU 079 157 02 96, JUSQU'AU MERCREDI 3 JUIN**  
**DÉBUT DU TIR À LA CORDE 20H, INSCRIPTIONS SUR PLACE DÈS 19H**

**Organisation Jeunesse d'Hermenches**

### **HORAIRES**

16h00 - Début du tournoi de volley

20h00 - Début des tournois de tir à la corde masculin et féminin

21h00 - Ouverture du caveau

Petite restauration tout au long de la fête

## MANIFESTATIONS ET VIE LOCALE



**Dimanche 7 juin 2026**

**Rendez-vous à 14h00 au battoir**

Organisé par la Jeunesse d'Hermenches

Les membres de la Jeunesse ont à cœur de faire du bien à la planète ainsi qu'à leur village !

Pour cela, nous vous invitons à partager un moment avec nous le dimanche 7 juin 2026 dans le but de ramasser les déchets aux alentours du village. Tout le matériel nécessaire vous sera fourni.

**Après l'effort, le réconfort : Apéro offert pour les participantes et participants.**

## Concert de l'Union Instrumentale de Moudon

L'Union Instrumentale de Moudon a été fondée en 1990, elle est présidée par Madame Cécile Streit et dirigée par Monsieur Xavier Cherpillod.

**Cette année, elle vous propose un concert le mardi 23 juin à 20h00 au battoir. Venez nombreux !**

Toujours à la recherche de musiciens de tous niveaux et de tous âges. Les répétitions se font les mardis soirs dans la caserne du centre-ville.

UnionInstrumentaleMoudon.blog4ever.net



## Société de tir de la Colombe

### Dates de tir :

Entraînements

mercredis 15 avril au 8 juillet de 18h00 à 20h00

mercredis 19 août au 7 octobre de 18h00 à 20h00

(fermeture estivale : mercredis 29 juillet, 5 et 12 août)

Tir obligatoire 1ère session

mercredi 13 mai de 18h00 à 20h00

Tir obligatoire 2ème session

mercredi 26 août de 18h00 à 20h00

Tir du 1er août

mercredi 15 juillet de 17h00 à 20h30

mercredi 22 juillet de 16h00 à 20h30

jeudi 23 juillet de 16h00 à 20h30

vendredi 24 juillet de 14h00 à 20h30

samedi 25 juillet de 9h00 à 12h00

Abbaye de Syens-Rossenges

vendredi 26 juin de 17h00 à 19h00

samedi 27 juin de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Abbaye de Vucherens

vendredi 7 août de 17h00 à 19h00

samedi 8 août de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Tir de clôture

samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00

